

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

| | | |
|------------------------------------|-------------|----------------------------|
| Afférents au Comité Syndical | En exercice | Part. à la Délibération |
|------------------------------------|-------------|----------------------------|

| | | |
|----|----|----|
| 37 | 37 | 19 |
|----|----|----|

Séance du 29 février 2008

Date de la convocation

15/02/08

Date d'affichage

15/02/08

Objet de la Délibération

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat de
Revitalisation Rurale

L'an deux mille huit

Et le vingt neuf

à onze heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FALIP

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), , **M.BOUBIS** (CdC Lirou-Canal), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **D.CALMETTE** (CdC Orb-Jaur), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **A.CLAVERIA** (Bédarieux), **JL.FALIP** (Conseil Général), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinian), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **J.HUC** (CdC Coteaux-Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Rémy PAILLES** (Conseil Général), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou), **G.SENEGAS** (CdC Saint-Chinian), **R.TASSIS** (Commune Poujol/Orb), **E.VILLANEUVA** (CdC Faugères),



SOUS PREFECTURE
RECU LE

10 MARS 2008

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire

après le 06/03/08

et publication

du 06/03/08

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a engagé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale en Juin 2007 pour une durée de cinq ans. Une convention d'opération a été signée entre l'ANAH, le Conseil Général et le Conseil Régional.

1 – Suivi-animation de l'opération

Le Pays a mis en place une équipe opérationnelle de cinq personnes, afin d'assurer en interne le suivi-animation de l'OPAH. Cette équipe est chargée de diffuser l'information relative à l'OPAH-RR, afin :

- d'accompagner les propriétaires dans leur projet dans la constitution de leur dossier de demande de subvention ainsi que dans toutes leurs démarches,
- d'accompagner les communes dans la production de logements communaux : mise en place et suivi des actions d'accompagnement destinées à revaloriser les cœurs de village et à les rendre plus attractifs (opération Façades, actions sur les devantures, curetage d'îlots insalubres, aménagement des cœurs de village...).

Le coût total du suivi-animation s'élève à 250.303 € pour lequel des cofinancements sont sollicités auprès de l'Etat (ANAH) pour 75.000€, de la Région Languedoc-Roussillon pour 25.030 € et du Département de l'Hérault à hauteur de 87.606 €.

SOUS PREFECTURE

10 MARS 2008

2 – Production de logements conventionnés

La mobilisation du bâti vacant, la lutte contre l'habitat insalubre ainsi que la production de logements à loyer maîtrisé sont les priorités d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale. Ces objectifs ont été inscrits qualitativement et quantitativement dans la convention d'opération.

Le Conseil Régional, dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, souhaite soutenir financièrement la production de 25 logements conventionnés privés par an, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale.

Le coût total de cette action s'élève à 1.335 000 €, pour lequel des cofinancements sont sollicités auprès de l'Etat (ANAH) pour 262.500 € (acquis par convention) et de la Région Languedoc-Roussillon pour 84.500 €.

3 – Opération Façades, action d'accompagnement

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale prévue sur tout le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles est complétée par des actions d'accompagnement dont certaines ont pour but la revalorisation des centres anciens.

La mise en valeur des façades dans les bourgs centres permet de redynamiser et de mettre en valeur le village. Les façades sont la partie privée constituant l'espace public, leur restauration a donc un impact direct sur le cadre de vie des habitants des centres anciens (rues, places...).

Cette action est donc destinée à encourager tous les propriétaires (résidences principales ou secondaires) à engager des travaux de façade qui répondent à un cahier des charges précis. Le cahier de recommandations architecturales édité par le Pays Haut Languedoc et Vignobles sera également un document de référence.

Un périmètre d'intervention sera déterminé dans chaque centre ancien. Chaque dossier fera l'objet d'un avis et conseil avant travaux et d'une visite de conformité après travaux.

Un objectif de deux cent cinquante façades rénovées par an peut être atteint sur le territoire du Pays.

Le coût de mise en place d'une opération Façades en accompagnement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale, est évalué à 1.076.250 €, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Régional 53.813 €
- Conseil Général de l'Hérault 53.813 €
- Communautés de communes 53.813 €

l'autofinancement étant apporté par les propriétaires à hauteur de 914.811 €

Monsieur Jean-Luc Falip, Vice-Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces différentes opérations par le Syndicat Mixte, sur les plans de financement proposés et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces différentes opérations par le Syndicat Mixte, sur les plans de financement proposés et l'autorise à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes cofinanceurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 29 février 2008.

Le Vice-Président
Jean-Luc Falip

